

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
Consultation n° 2026-04-30_Pte

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA
REPRISE DES RESEAUX DE L'ALLEE DES DECOUVERTES
ET DE LA DEPOSE D'UNE PASSERELLE SITUEE
SUR LE CAMPUS ESSONNIEN DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 10 juin 2026 à 17h00

Université Paris-Saclay
3 rue Joliot CURIE
Bâtiment BREGUET
91190 Gif-sur-Yvette

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A LA REPRISE DES RESEAUX DE L'ALLEE DES DECOUVERTES ET DE LA DEPOSE D'UNE PASSERELLE SITUÉE SUR LE CAMPUS ESSONNIEN DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY
	Mode de passation	Procédure adaptée avec possibilité de négociation
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Estimée à 24 mois (6 mois d'études, 6 mois de travaux, 1 an de période de garantie de parfait achèvement)
	Négociation	Possible
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type de contrat(s)	4
1.3 - Description de l'opération	4
1.4 - Décomposition de la consultation	5
1.6 - Nomenclature	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
2.5 - condition d'exécution à caractère social et environnemental	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Conduite d'opération	6
3.2 - Contrôle technique	6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
4.3 - Conditions de participation à la consultation	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Récompenses	12
10 - Renseignements complémentaires	12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
10.2. - Visite des sites :	12
10.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente mission concerne la mission de maîtrise d'œuvre, nécessaires à la dépose d'une passerelle métallique (ouvrage de franchissement de l'«Yvette » en Essonne), du dévoiement des réseaux passant sous la passerelle et le long de l'allée des découvertes. Cette mission s'adresse à un spécialiste en infrastructure et en Voirie et Réseaux Divers (terrassement, voirie, réseaux haute et basse tension notamment).

Cette mission est réalisée selon le code de la commande publique et les CCAG Moe, travaux de 2021.

Lieu(x) d'exécution : Campus universitaire Paris-Saclay
Allée des découvertes sur les communes de Bures et d'Orsay (Essonne).

1.2- Mode de passation

Il s'agit d'une procédure adaptée selon l'article L2123-1 du CCP.

L'université se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats ayant présenté les offres conformes (autre que celles jugées inacceptables ou irrégulières) les mieux-disantes. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix, les délais d'exécution et la valeur technique. »

Des auditions pourront avoir lieu avec les candidats invités à négocier.

1.3 - Type de contrat(s)

Marché de maîtrise d'œuvre au sens du livre IV du Code de la commande publique 2021.

1.3– Description de l'opération.

L'Université Paris-Saclay engage une opération visant à déposer la passerelle piétonne située allée des Découvertes à Orsay. Cet ouvrage, dont l'état structurel ne permet plus un usage sécurisé, ne peut faire l'objet d'aucune rénovation techniquement ou économiquement pertinente et doit, à ce titre, être déposé et évacué.

La sous-face du tablier de cette passerelle accueille plusieurs réseaux techniques relevant de l'Université Paris-Saclay ainsi que de différents opérateurs externes. En anticipation de leurs futurs dévoiements, de nouveaux supports ont été installés à l'été 2025 sur le tablier latéral de l'ouvrage d'art routier situé à proximité immédiate. Ces supports ont vocation à reprendre l'ensemble des réseaux initialement portés par la passerelle.

Le présent marché concerne les missions de maîtrise d'œuvre nécessaires aux travaux d'infrastructure et de VRD des dévoiements des réseaux, la coordination des travaux entre les prestataires externes et les directions de l'université ainsi qu'à la dépose de la passerelle.

Il concerne également le remplacement d'une section de câble haute-tension passant soit pleine terre soit en galerie ou caniveaux techniques entre le bâtiment 360 et un saumon situé en galerie technique proche du bâtiment 209D.

1.4– Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lot.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
79311100	Services de conception d'études			
71300000-1	Services d'ingénierie			

2 - Conditions de la consultation

Tout opérateur économique peut remettre une offre. Toutefois certaines conditions sont exigées pour candidater :

Les candidatures doivent être juridiquement recevables. Capacité juridique à exercer la maîtrise d'œuvre. L'assurance civile ou/et décennale du candidat doit correspondre aux prestations commandées. La société doit prouver qu'elle a la capacité technique et professionnelles pour réaliser les prestations attendues pour les travaux et sur la durée prévisionnelle de ces dernières. Enfin elle doit prouver que sa capacité financière est suffisante pour l'ensemble du marché. Des précisions sur ces points sont apportées dans le présent RC et notamment à son article 8.

A l'issue de l'analyse de la partie candidature, les candidatures jugées **non recevables** seront éliminées et les offres restantes seront analysées.

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, les formes souhaitées par le pouvoir adjudicateur est soit un groupement solidaire soit un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

2.5 – condition d'exécution à caractère social et environnemental

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans les CCAP et CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par l'Université Paris-Saclay

3.2 - Contrôle technique

Le contrôleur technique ainsi que ses missions seront précisés ultérieurement.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

le nom du coordonnateur et le niveau de coordination seront précisés ultérieurement

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du marché court de sa notification jusqu'à la fin des obligations contractuelles.

La durée totale du marché est estimée à 24 mois (6 mois d'études, 6 mois de travaux, 1 an de période de garantie de parfait achèvement).

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 – Conditions de participation à la consultation

Les candidats admis à soumissionner ont constitué une équipe pluridisciplinaire dont les compétences requis couvrent à minima les compétences suivantes :

- Ingénierie en voirie et réseaux divers.
- Ingénierie infrastructure
- Ingénierie ouvrages d'art
- Ingénierie courants forts / courants faibles.
- Ordonnancement, pilotage et coordination.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :

- Annexe 1 : Désignation des cotraitants.
- Annexe 2 : La répartition des honoraires entre les cotraitants.
- Annexe 3 : cadre de décomposition du prix global et forfaitaire
- Annexe 4 : bordereau de prix unitaires
- Annexe 5 : déclaration de sous-traitance (DC4 ou acte spécial modificatif)

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes (ensemble des documents mis à disposition du maître d'œuvre pour mener à bien ses missions, détaillés au chapitre 5 du CCTP)

- Les documents formant le cadre de mémoire technique remis par le candidat.

- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation **au plus tard 6 jours ouvrables avant la date limite de réception des offres**. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L 2141, R. 2142-1 à R. 2142-4, R. 2143-1 à R. 2143-16 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels encourus (assurance pour les ouvrages d'art obligatoire)		OUI

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
3 références chantiers équivalentes financièrement		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le DC2 dont les rubriques B à G doivent être renseignées par le candidat, accompagné des pièces suivantes :

- renseignements relatifs aux effectifs : effectif total et importance du personnel d'encadrement ;
- le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du présent marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (rubrique F1 du DC2)

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat peut produire les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur

Le candidat devra démontrer sa capacité à mener des missions de Maitrise d'œuvre relatives à des travaux de désamiantage équivalents.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
Le Cadre de Décomposition pu Prix Global et Forfaitaire. Le soumissionnaire peut l'adapter en fonction du nombre de cotraitants et de collaborateurs et pourra compléter la trame s'il juge nécessaire de mieux détailler son offre ; toutefois, il ne pourra pas réduire le détail de son chiffrage et devra à ce titre renseigner l'ensemble des lignes de la trame fournie dans le dossier de consultation. Toute DPGF dont la trame ne permettra pas d'analyser les prix tels que prévus dans la trame initiale sera considérée comme nulle. Le CDPGF fourni contient des formules automatiques qui sont à vérifier et à reprendre en cas de modifications de ce dernier.	Non
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières	Oui
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières	Oui

Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat en lien avec les critères de pondération figurant au présent RC. Un cadre est fourni. Le soumissionnaire peut l'adapter en fonction du nombre de cotraitants et de collaborateurs ; toutefois, tout cadre dont la trame ne sera pas identique à celle fournie au DCE sera considérée comme nul.	Non
une note méthodologique succincte : celle-ci devra exclusivement permettre de préciser les hypothèses de chiffrage, la répartition des tâches entre membre de l'équipe et les temps passés indiqués dans la DPGF.	Non
Pour une même opération : un compte-rendu de chantier avec les coordonnées des intervenants (le maître d'ouvrage se réserve le droit de contacter les différents acteurs de l'opération dans le cadre du choix du candidat), une demande d'acompte mensuel avec la situation de travaux correspondante (faisant apparaître les avances et leurs remboursements, les retenues de garantie et de la sous-traitance), un décompte final).	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Direction de l'Aménagement, du Patrimoine et de l'Immobilier de l'université Paris-Saclay
Bât. 209E - Rue Jean Dominique CASSINI
91440 Bures sur Yvette
A l'attention de Monsieur TELLIER Pascal

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word - Excel - Pdf - Mpp

Les fichiers concernant les éléments tarifaires doivent être transmis sous format Excel.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

1 fichier pour la candidature

1 fichier pour l'offre

Les éléments financiers doivent être présentés sous format Excel (possibilité de doubler par un fichier pdf)

Les plannings peuvent être au format Mpp ou pdf

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 200 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

En complément des articles L2141-1 à L2141-14 du code de la commande publique (motifs d'exclusions de la procédure de passation), le maître d'ouvrage exige des candidats présentant une offre qu'elle démontre que ses capacités financières et économiques sont suffisantes pour la réalisation du marché. A défaut de cette démonstration le chiffre d'affaires de la dernière année connue de la société servira de base à l'étude des candidatures. Dans ce cadre une candidature qui ne respecte pas les exigences relatives aux capacités économiques et financières sera considérée comme non recevable.

Les candidats admis à soumissionner ont constitué une équipe pluridisciplinaire dont les compétences requises couvrent à minima les compétences suivantes :

- Voirie et Réseaux Divers
- Courants forts et faibles
- OPC

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Critere 1 Valeur Technique de l'offre appréciée à partir des éléments fournis dans l'offre du candidat et décomposée comme suit	55%

1-1 Cohérence des temps passés par éléments de mission et par membre de l'équipe.	20%
1-2 Cohérence de la composition, rôles (personne(s) en charge des études, du suivi de chantier, du suivi financier, du suivi administratif), compétences et expériences des membres de l'équipe. Le critère sera évalué sur la base de l'organigramme fonctionnel de l'équipe pour cette opération. Il devra permettre de comprendre le fonctionnement interne y compris avec les sous-traitants ou les cotraitants ainsi que les délais de traitement des documents établis par le maître d'œuvre dans le cadre de ses missions de conception et de réalisation.	25%
1.3. Analyse des documents demandés dans le cadre d'un suivi d'une opération de travaux : Documents techniques pour un ou plusieurs chantiers au choix : * Compte Rendu chantier, Ordre de service, fiche de travaux modificatifs Documents financiers (si pour un même chantier préférable) : * Acompte mensuel (avec situation de travaux et décompte mensuel de l'entreprise travaux correspondants) * Projet de décompte général de l'opération (avec décompte final de l'entreprise travaux). Le candidat précisera ses modalités de suivi financier des travaux et en particulier les procédures internes ainsi que les outils utilisés depuis la mise au point de la situation mensuelle avec la société de travaux jusqu'à l'envoi d'un acompte mensuel sur Chorus.	10%
Critère 2 Prix :	45%

a- Pour les critères de la valeur technique une note sera attribuée, par sous-critère, au regard de l'échelle de notation suivante proportionnelle à la pondération mentionnée ci-avant :

Ne satisfaisant pas au critère : 0 %
Satisfait peu au critère : 25 %
Satisfait partiellement au critère : 50 %
Satisfait majoritairement au critère : 75 %
Satisfait totalement au critère : 100%

Chaque candidat se voit attribuer une seule note sur 55.

b- Pour le critère prix

La note est établie par l'addition de deux notes :

La première note permet l'analyse du prix avec la formule : $45 \times (\text{prix de l'offre la moins disante de la solution} / \text{prix de l'offre de la même solution})$.

L'addition des deux notes attribue à chacun des candidats une note prix sur 45.

La pondération de chaque critère (1 et 2) correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

C- Note finale

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100 (addition des notes des critères 1 sur 55 et 2 sur 45).

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

10.2. – Visite des sites :

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une visite est obligatoire pour répondre à la consultation.

Elle est possible les lundis, mardis, mercredis et jeudis après-midi de chaque semaine et ce jusque 5 jours avant la date de remise des offres.

Les visites se font sur RDV auprès de Pascal TELLIER ou un représentant de la Direction de l'Aménagement, du Patrimoine et de l'Immobilier de l'Université à l'adresse courriel suivante : pascal.tellier@universite-paris-saclay.fr avec copie à l'adresse courriel : direction.patrimoine@universite-paris-saclay.fr

L'objet du courriel sera obligatoirement « Demande de visite dans le cadre du Marché de Maitrise d'Œuvre relative à la reprise des réseaux de l'allée des découvertes et de la dépose d'une passerelle »

Un billet de visite est prévu dans le dossier de consultation. Il doit être imprimé et apporté le jour de la visite. Il est ensuite fourni dans l'offre du candidat obligatoirement signé par un représentant de l'université et de la société pour être recevable.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78010 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78010 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr